

NOTICE PAYSAGERE ET ETUDE D'IMPACT- PC4

1 Constructions envisagées et surface de plancher

1.1 Rappel concernant la surface de plancher

La circulaire ministérielle du 3 février 2012 relative au respect des modalités de calcul de la surface de plancher des constructions définie par le livre I du code de l'urbanisme apporte des éclairages sur les nouvelles notions introduites par la réforme des surfaces de référence. Elle précise notamment les éléments constitutifs de la surface de plancher, les éléments à déduire et les éléments non constitutifs de la surface de plancher.

Ainsi parmi les ouvrages à construire prévus par la SCEA DE LICHOUET, seules les porcheries et leurs couloirs de jonction sont constitutifs de surface de plancher.

Le silo tour destiné au stockage du maïs, le hangar non clos destiné au compostage du refus de centrifugation, ainsi que les fosses de stockage du lisier et la lagune de stockage de l'effluent épuré **ne sont pas constitutifs de surface de plancher.**

1.2 Description des constructions et de leur surface de plancher

Le tableau ci-après présente tous les ouvrages en construction prévus dans le projet, ainsi que leurs dimensions et leurs surfaces de plancher respectives :

n° ouvrage	Description	Longueur	Largeur	Diamètre extérieur	Emprise au sol	Surface de plancher
Bâtiments d'élevages						
Extension P3	Projet maternité (12 places)	9.10 m	8.35 m		76.0 m ²	76.0 m ²
Extension P4	Projet gestantes (84 places)	16.90 m	11.20 m		189.3 m ²	189.3 m ²
	Caisson ventilation	4.00 m	2.00 m		8.0 m ²	8.0 m ²
P8	Projet engraissement partie 1	60.30 m	24.95 m		1 504.5 m ²	1 504.5 m ²
	Projet engraissement partie 2	65.35 m	24.95 m		1 630.5 m ²	1 630.5 m ²
	Couloir de jonction couvert partie-1	23.60 m	2.40 m		56.6 m ²	56.6 m ²
	Couloir de jonction couvert partie-2	10.00 m	2.00 m		20.0 m ²	20.0 m ²
P9	Projet maternité (84 places)	43.50 m	14.80 m		643.8 m ²	643.8 m ²
	Couloir de jonction couvert partie-1	5.60 m	1.70 m		9.5 m ²	9.5 m ²
	Couloir de jonction couvert partie-2	5.50 m	1.51 m		8.3 m ²	8.3 m ²
Ouvrages de stockage des effluents et de fabrication du compost						
L2	Lagune	51.00 m	40.00 m		2 040.0 m ²	ouvrages non constitutif de surface de plancher
ST07	Fosse stockage lisier			19.60 m	301.7 m ²	
ST08	Fosse stockage lisier			12.40 m	120.8 m ²	
7	Hangar de compostage non clos	20.25 m	19.50 m		394.9 m ²	
Ouvrage de stockage de cultures						
S5	Silo tour maïs			9.40 m	69.4 m ²	
TOTAL					6 800.0 m²	3 873.2 m²

1.3 Etude d'impact au titre de l'urbanisme

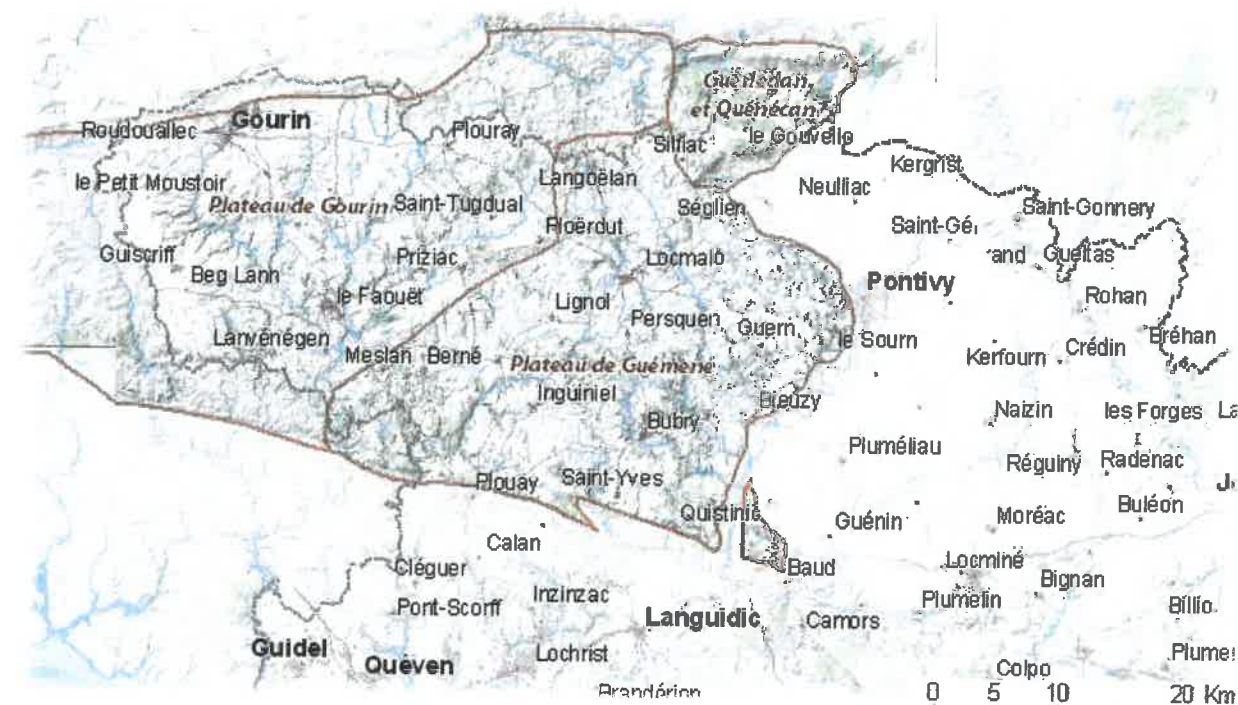
Lorsque la commune sur laquelle est envisagée le projet ne dispose pas de document d'urbanisme (ce qui est le cas de la commune de PRIZIAC) et que le projet de construction est supérieur à 3 000 m² de surface de plancher (ce qui est le cas du projet de la SCEA DE LICHOUET), le projet doit faire l'objet d'un examen au cas par cas. L'autorité compétente, en l'occurrence la DREAL, doit être saisie à ce sujet, pour déterminer si une étude d'impact est nécessaire ou non.

Néanmoins le projet d'extension de la SCEA DE LICHOUET est soumis à enquête publique au titre des ICPE. Une étude d'impact concernant le projet a donc été réalisée à ce titre. Vous trouverez donc ci-après la partie concernant l'étude d'impact des constructions en projet au titre de l'urbanisme.

2 Impact visuels du projet et mesures envisagées

2.1 L'ensemble de paysages de la Cornouaille intérieure

PRIZIAC appartient à l'unité de paysage du plateau de Gourin, cette unité appartenant elle-même plus largement aux paysages de Cornouaille Intérieure, dont voici la cartographie :



Cette partie de la Cornouaille évoque un territoire de "Bretagne intérieure", de l'Argoat aux campagnes boisées et aux ambiances rurales parfois profondes, au cœur desquelles se cachent des sites naturels aux caractéristiques sauvages plus marquées (rivière du Scorff, montagnes de Ploërdut...).

C'est là, aux frontières des Côtes-d'Armor, que prennent leurs sources les cours d'eau du versant atlantique de la Bretagne. Ils y traversent des paysages de campagne active, où s'exprime la vitalité de la production agricole et des industries agro-alimentaires. Les reliefs et les boisements, ainsi que le réseau typique du bocage, y ménagent des ambiances d'intimité. On y distingue des plateaux proprement dits, et des reliefs boisés qui bornent les frontières du département à l'est et à l'ouest.

L'ensemble de paysages des montagnes Noires présente au Morbihan une partie de son flanc sud, qui marque un horizon nettement lisible, et se poursuit dans le Finistère. Il ne comporte dans le Morbihan qu'une unité de paysage.

L'ensemble de paysages de Cornouaille intérieure se compose d'une incessante succession de vallées et de vallons creusés dans les plateaux granitiques, dont les replis sont renforcés par une abondante végétation arborée, associant bois et bocage. Il se décompose en trois unités paysagères : le plateau de Gourin, le plateau de Guéméné et l'unité de Guerlédan et Quénécan qui associe des reliefs vigoureux, une forêt, un plan d'eau, pour composer un des sites les plus récents et les plus attractifs du centre de la Bretagne.

Le plateau de Gourin est vallonné et régulièrement scandé par des éléments de bocage. Dans la partie nord le paysage est marqué par l'horizon des montagnes Noires. Il est davantage boisé que le plateau de Guéméné, notamment par un réseau bocager plus dense et des haies très épaisses. Il est traversé par l'axe de la RD 769 qui le relie directement à Lorient et influe sur la pression foncière des localités qu'il dessert : Le Fauët et Gourin.

La forme des reliefs est déterminante pour définir les paysages de plateaux. Il s'agit ici d'une incessante succession de vallées et de vallons, composant un vaste « gaufrage » rarement plat. De ce fait, l'ensemble ne s'appréhende pas en entier, mais par la succession des innombrables « lieux » formés par les vallées aux formes complexes, méandreuses, contournées.

De manière générale, les vallées et vallons condensent les éléments de végétation : arbres, haies, bosquets, boisements. Les reliefs en creux s'en trouvent la plupart du temps sans dégagement visuel, difficilement lisibles ou accessibles.

On trouve très peu de panoramas offrant des vues dégagées, lointaines. Lorsqu'ils existent, on ne distingue pas de structure paysagère notable, excepté celle du bocage, très présent, notamment sur le plateau de Gourin, à l'ouest.

L'organisation des éléments en « micro-lieux » semble renforcer le contact intime avec la nature, dans des formes capables de motiver des parcours à pied ou à vélo. La rareté des dégagements visuels et des perspectives, la faible accessibilité des vallées peuvent, en revanche, susciter un sentiment d'étouffement.

On trouve peu de lieux où il est possible d'embrasser le paysage d'un seul regard. L'ensemble est plutôt une succession de micro-ambiances peu différenciées. Les belvédères donnant sur des horizons lointains sont donc extrêmement précieux.

La plupart du temps, la végétation "absorbe" dans son volume bâtiments et infrastructures.

L'exploitation de la SCEA DE LICHOUËT s'inscrit donc dans ce type de paysage, dans lequel les bâtiments de son élevage peuvent effectivement être considéré comme « absorbés » par la végétation environnante, comme nous allons le voir ci-après.

2.2 Analyse de l'état initial du site et effets des nuisances visuelles

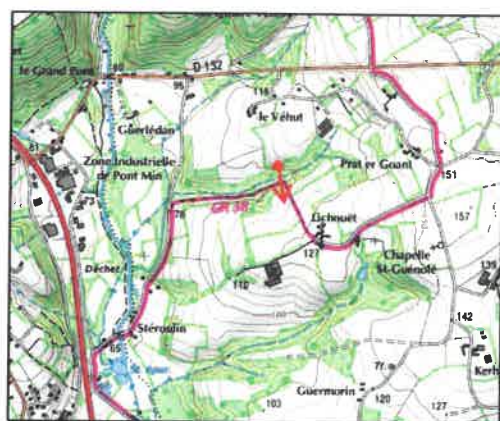
Les effets liés à la présence de l'élevage portent sur l'implantation des nouveaux bâtiments.

L'exploitation fait partie de la commune de PRIZIAC, située au nord du département. Le corps de ferme se situe au lieu-dit Lichouët à environ 5,5 km au sud-ouest du bourg de PRIZIAC (voir plan de situation au 1/2000ème et 1/25000ème). Il est correctement desservi par les départementales 769 et 132, puis par une voie communale peu fréquentée. Tous les bâtiments d'élevages se situent sur la parcelle n° 18 de la section YR. **Toutes les constructions en projets seront positionnées sur cette même parcelle.**

Le site est isolé avec seulement deux tiers dans le hameau de Lichouët et pas d'autre tiers dans un rayon de près de 500 m. L'élevage est situé au bout d'une route sans issue et donc sans passage de véhicule, à l'exception des personnes ayant à intervenir sur le site.

Le site de Lichouët se situe dans une zone à vocation essentiellement agricole. Il s'agit d'une zone où de nombreuses haies et talus ont été conservés. La végétation en place masque presque intégralement l'exploitation en vision lointaine comme en vision rapprochée. La vue aérienne ci-dessous, prise au nord de l'élevage, montre la densité de haies arborées et de bois entourant le site.

Localisation de la prise de vue



Vue aérienne depuis le nord de l'élevage



Plusieurs autres documents photographiques présentés ci-après, illustrent le fait que le site d'élevage est très peu visible du sol, en vision lointaine, comme en vision rapprochée.

Les bâtiments existants forment un bloc compact et homogène. L'alimentation en électricité des nouveaux bâtiments est prévue à partir du réseau EDF qui dessert déjà l'élevage.

• Concernant la construction des nouvelles porcheries

Le site d'implantation a été retenu pour sa proximité par rapport aux bâtiments existants.

Les matériaux utilisés pour le bâtiment abritant les places d'engraissement seront les suivants :

Soubassement : Béton banché
Élévation..... : Tôle aluminium de couleur briques ocres
Toiture, couverture : Tôle aluminium de couleur bleu ardoise
Bardage pointe de pignon : Tôle aluminium de couleur bleu ardoise

Les matériaux utilisés pour les bâtiments abritant les places de truies en maternité et de truies gestantes seront les suivants :

Soubassement : Béton banché
Élévation..... : Panneaux béton teintés de couleur briques ocres
Toiture, couverture : Plaques fibro ondulées de couleur grise
Bardage pointe de pignon : Tôle laquée blanche avec bande de rives vertes

Les surfaces et hauteur des différentes porcheries seront les suivantes :

Engraissement de 3 000 places.... : 3 211,6 m² pour une hauteur au faitage de 5,65 m ;
Maternité de 12 places..... : 76 m² pour une hauteur au faitage de 5,30 m ;
Maternité de 84 places..... : 661,6 m² pour une hauteur au faitage de 4,90 m ;
Gestante de 84 places : 197,3 m² pour une hauteur au faitage de 5,15 m.

• Concernant la construction des ouvrages de stockage (deux fosses + une lagune)

Deux nouvelles fosses (STO7 et STO8) seront construites à côté des nouvelles porcheries afin de faciliter la gestion des flux de lisier et le transfert vers la station de traitement. Ces deux fosses serviront de tampon et le lisier y sera repris pour être redirigé vers la fosse d'homogénéisation (STO1) avant l'entrée dans le système de traitement.

Compte tenu de l'augmentation de la quantité de lisier à traiter, une nouvelle lagune (L2) sera également réalisée à proximité de la lagune existante pour stocker l'effluent épuré supplémentaire issu de la station de traitement.

Ces deux fosses et la nouvelle lagune seront construites sur la parcelle n°18 de la section YR. Les deux fosses seront réalisées en béton banché alors que la lagune sera réalisée avec une géomembrane.

• Concernant la construction du hangar de compostage

Le projet prévoit également la réalisation d'un hangar de compostage du refus de centrifugation afin d'en faire un produit sec respectant les spécifications de la norme NFU42-001, relative aux engrais organiques. Ce hangar sera donc construit à côté du local de centrifugation et sera bardé en tôle laquée blanche identique à celles situées sur les pignons des porcheries.

Sa surface sera de 394,9 m² pour une hauteur de 10,60 m (dont 2 m de murs en béton banché)

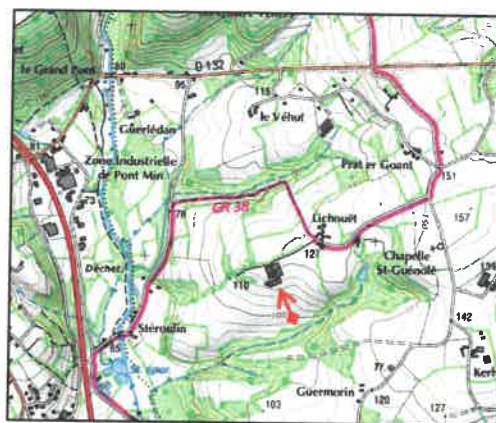
• Concernant la construction du silo tour

Le projet est enfin l'occasion d'augmenter les capacités de stockage de maïs. Ce projet se concrétisera par la mise en place d'un silo tour (S5) pour stocker du maïs destiné à l'alimentation des animaux. Son diamètre extérieur sera de 9,4 m, soit une surface de 69,4 m² pour une hauteur de 23,35 m ;

2.3 Mesures envisagées concernant les nuisances visuelles

La zone étudiée se caractérise par un relief peu marqué. L'élevage se situe sur un plateau culminant à 120-125 m. De grandes parcelles cultivées, avec la présence de quelques haies et quelques zones boisées constituent le paysage autour de l'exploitation et entre les deux axes routiers D769 et D 132.

Localisation de la prise de vue



Vue aérienne depuis le sud de l'élevage



L'implantation se faisant sur le site d'exploitation et sur des parcelles comprenant actuellement des bâtiments, elle n'entraînera pas de disparition de sites abritant des espèces (faune ou flore) rares ou protégées ou de milieux riches écologiquement.

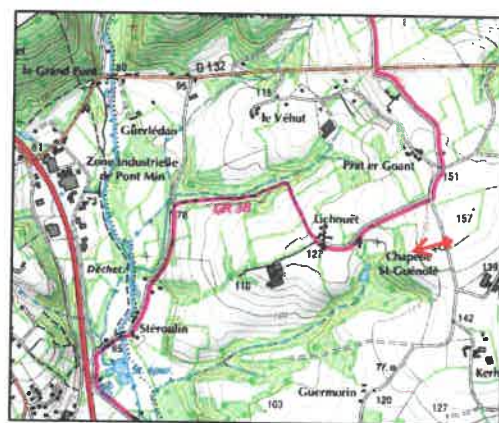
L'exploitation de la SCEA DE LICHOUET s'inscrit dans un hameau où l'on peut dénombrer trois habitations dont celle du pétitionnaire. Ces habitations sont situées à l'est de l'élevage et situent à plus de 140 m de l'élevage et des nouvelles constructions.

Un chemin de grande randonnée (GR 38) passe devant la maison du pétitionnaire, soit à plus d'une centaine de mètres des bâtiments d'élevage. Ceux-ci ne sont visibles du chemin que sur une centaine de mètres, puisque ce chemin creux est bordé d'arbres qui masquent l'élevage, et qu'il se poursuit ensuite en contre bas des parcelles puis au milieu des bois.

A l'exception du hameau de Lichouët situé à l'est, il n'y a aucun tiers dans un rayon de près de 500 m.

Il n'y a pas de site historique ou culturel à proximité immédiate des bâtiments. Le site le plus proche est celui de la chapelle St Guénolé, situé à 700 m à l'est de l'élevage, dont elle est séparée par des haies et un bois qui masquent complètement l'exploitation.

Localisation de la prise de vue



Vue depuis la Chapelle St Guénolé



Les nouveaux ouvrages seront implantés dans le prolongement et à proximité immédiate des bâtiments existants. Les matériaux utilisés auront un aspect visuel identique à ceux des ouvrages existants sur le site afin de conserver un ensemble homogène. Pour les porcheries, soubassement en béton banché, élévation de couleur brique monolithe ocre, toiture de couleur bleu ardoise ou grise et pignon en tôle laquée blanche et bandes de rive verte. Pour le hangar de compostage, située à proximité des porcheries : bardage en tôle laquée blanche et bandes de rive verte. Quant au silo tour pour le maïs, il sera en tôle de couleur bleu cobalt, comme de nombreux silos visibles dans le paysage agricole.

Chacun des nouveaux ouvrages sera positionné à côté d'ouvrages existants identiques, tant en terme d'aspect extérieur que de profondeur ou de hauteur. Ainsi les nouvelles réalisations ne créeront pas d'impact visuel choquant par rapport au site existant dans lequel ils s'intégreront harmonieusement.

Concernant le projet de silo tour qui constitue l'ouvrage le plus élevé du projet, une alternative a été étudiée. Ainsi la SCEA DE LICHOUET avait éventuellement envisagé de faire un stockage du maïs dans des silos couloirs protégés par un hangar. Cette solution n'a finalement pas été retenue, d'une part parce qu'elle nécessite plus de main d'œuvre et de temps de travail qui complexifie l'organisation globale de l'élevage, les opérations de stockage, de tassage puis de transfert ne pouvant pas être automatisées, d'autre part parce que cela aurait représenté une emprise au sol plus importante.

Compte tenu du volume de maïs à stocké la SCEA DE LICHOUET avait par ailleurs étudiée une solution pour un silo tour ayant un diamètre extérieur de 8,5 m, pour une hauteur de 28 m, comme les silos tours que l'on peut voir dans les environs et dans le paysage agricole régional. Afin de limiter l'impact visuel du silo tour, son choix c'est finalement porté sur un silo de diamètre extérieur plus important (9,4 m), et de hauteur moindre (23,35 m). Enfin, la SCEA DE LICHOUET a également fait le choix de décaisser le terrain à l'emplacement prévu pour recevoir le nouveau silo-tour.

Ainsi, du fait de ces deux décisions, le silo tour ne dépassera que faiblement les cellules à céréales existantes, à côté desquelles il sera positionné.

Les plans et les documents photographiques joints permettent également d'apprécier l'environnement actuel du site et l'impact visuel des projets.

L'élevage étant situé sur un plateau qui est l'un des points culminants du secteur, les tiers et les routes les plus proches, sont tous situés en contrebas et derrière de denses et hautes haies arborées ou des bois qui masquent complètement l'élevage, comme l'illustrent les documents photographiques 1 à 4 (vues aériennes du site depuis les 4 points cardinaux) et les documents 5 et 6 (vues depuis la route communale la plus proche située à l'est de l'élevage). Ainsi, dans un rayon de 700 m autour de l'élevage, celui-ci est quasiment invisible de la vue des tiers.

Cette abondance de hautes haies arborées et de bois autour de l'élevage, font que le silo-tour sera masqué quasi intégralement de la vue des tiers, et que seule la partie supérieure pourra être parfois légèrement visible en vue lointaine, sans pour autant que cela ne choque le regard. Il en est de même pour le reste des ouvrages en projet qui seront bien plus bas et complètement masqués par la végétation et/ou les bâtiments existants.

Le seul endroit où les bâtiments sont visibles est l'entrée de l'exploitation, côté est, au bout de l'impasse menant au lieu-dit Lichouët, au niveau de la maison du pétitionnaire. **A ce titre Laurent COSPEREC a décidé d'implanter une haie de peupliers qui longera tout le côté est de ses bâtiments d'élevages.** Elle démarrera devant la fosse STO7 au nord de l'élevage et se poursuivra jusqu'à la fosse STO8 au sud de l'élevage. Cette haie en projet est représentée sur le plan de masse et le plan de situation de l'élevage.

En outre, afin d'améliorer l'aspect visuel de l'élevage, Laetitia et Laurent COSPEREC feront enrobés les abords de l'élevage et la surface entre les bâtiments et créeront de nombreux parterres de graminées et de pelouses pour embellir le site.

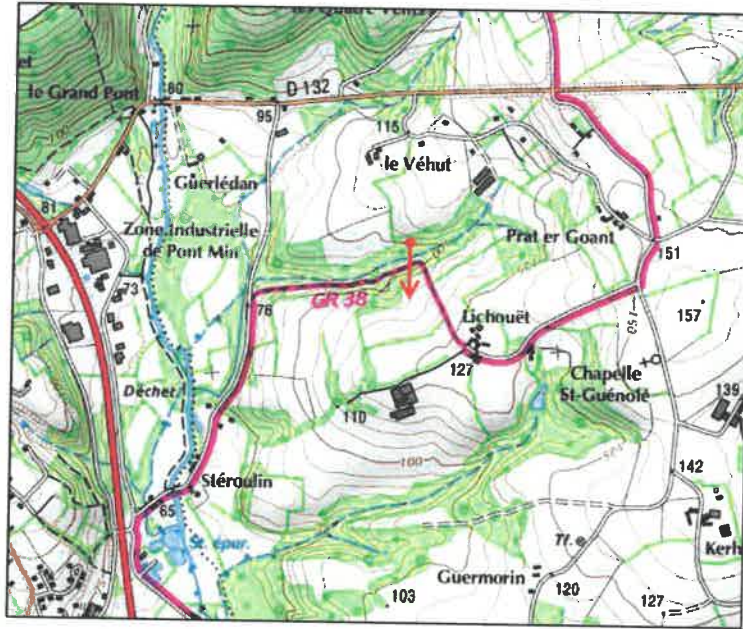
Enfin, pour illustrer l'impact de l'élevage actuel et des projets sur le paysage environnant, nous avons décidé de prendre plusieurs photographies depuis les points culminants les plus proches, desquels l'élevage est visible, bien que souvent de façon très partielle. Ces points se situent tous à plus d'1 km minimum à vol d'oiseau, distance qui atténue déjà fortement l'impact visuel.

Document photographique n°1

Vues aériennes de l'exploitation de la SCEA DE LICHOUET depuis le nord de l'élevage

Vue Nord n°1

Localisation de la prise de vue (↔)



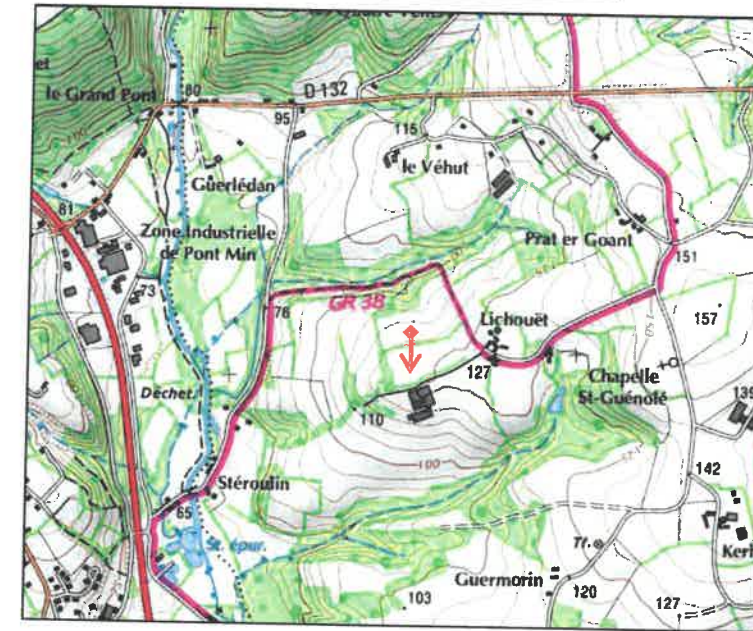
Vue aérienne nord – n°1



Vues aériennes de l'exploitation de la SCEA DE LICHOUET depuis le nord de l'élevage

Vue Nord n°2

Localisation de la prise de vue (↔)



Vue aérienne nord – n°2

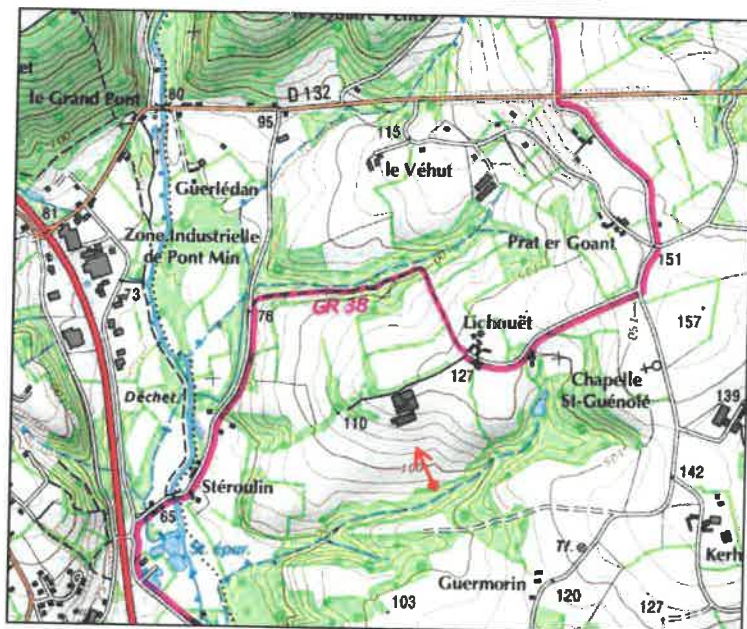


Document photographique n°2

Vues aériennes de l'exploitation de la SCEA DE LICHOUET depuis le sud de l'élevage

Vue Sud n°1

Localisation de la prise de vue (↔)



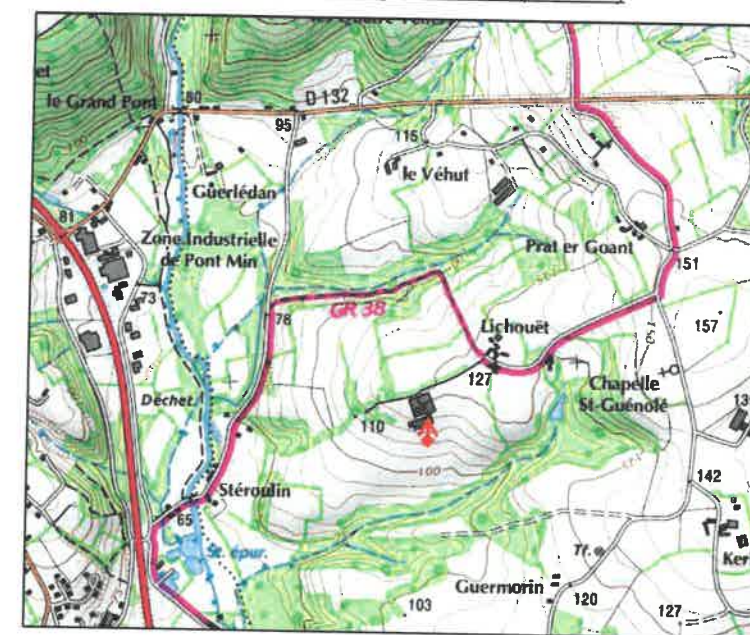
Vue aérienne sud – n°1



Vues aériennes de l'exploitation de la SCEA DE LICHOUET depuis le sud de l'élevage

Vue Sud n°2

Localisation de la prise de vue (↔)



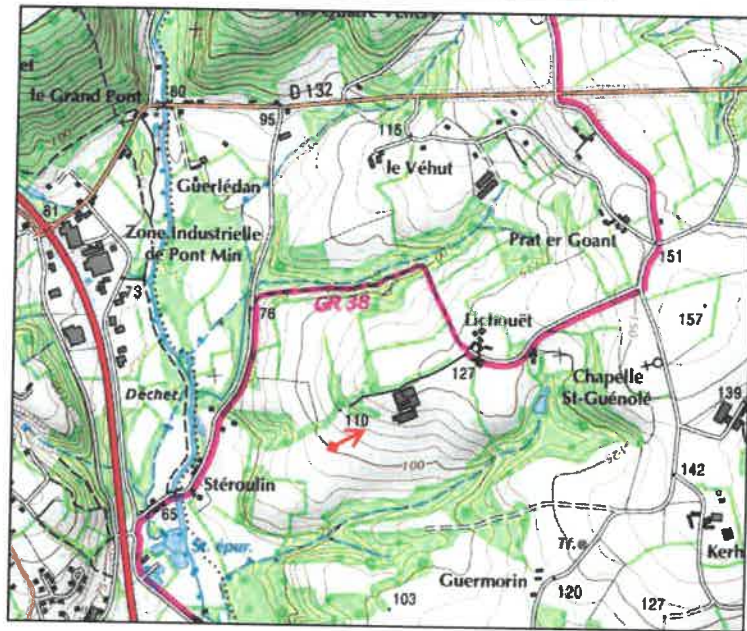
Vue aérienne sud – n°2



Document photographique n°3

Vue aérienne de l'exploitation de la SCEA DE LICHOUET depuis l'ouest de l'élevage

Localisation de la prise de vue (→)



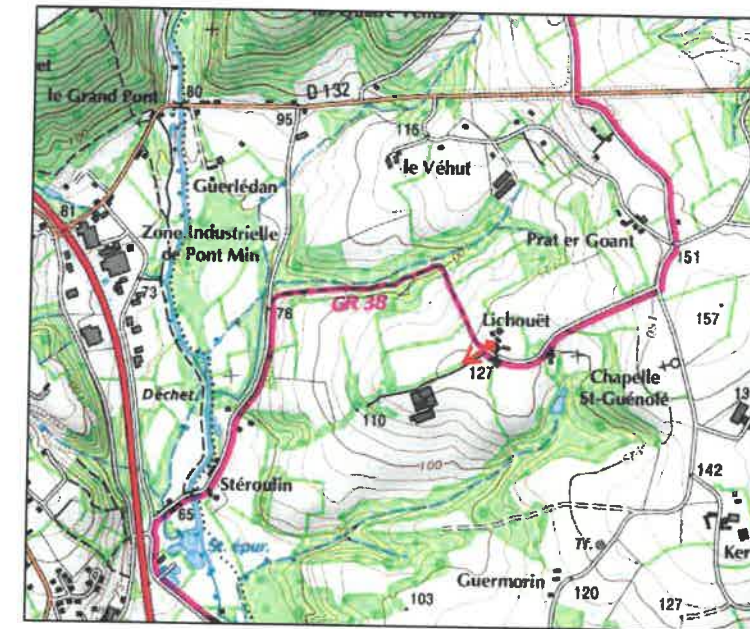
Vue aérienne ouest



Document photographique n°4

Vues aériennes de l'exploitation de la SCEA DE LICHOUET depuis l'est de l'élevage

Localisation de la prise de vue (→)



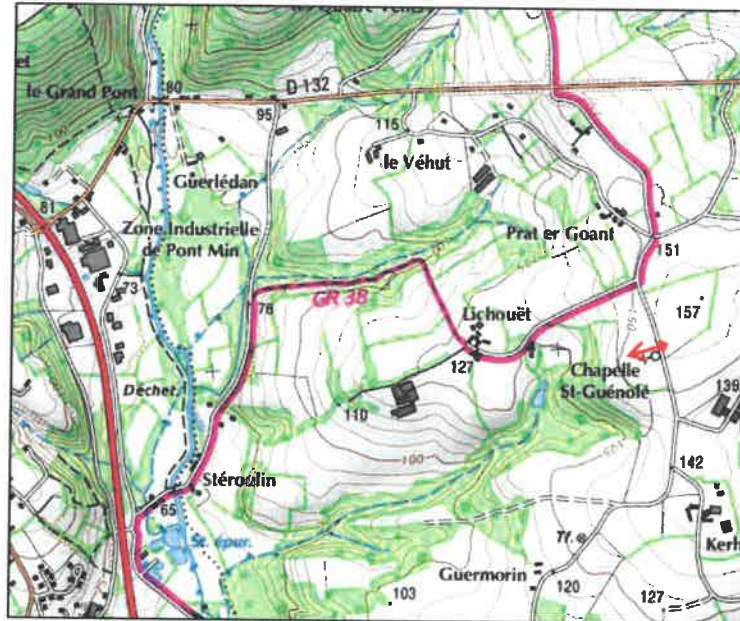
Vue aérienne est



Document photographique n°5

Vue de l'exploitation de la SCEA DE LICHOUET depuis le site de la Chapelle de St Guénolé
Distance : environ 700 m à l'est de l'élevage

Localisation de la prise de vue (↔)



Vue depuis la Chapelle St Guénolé

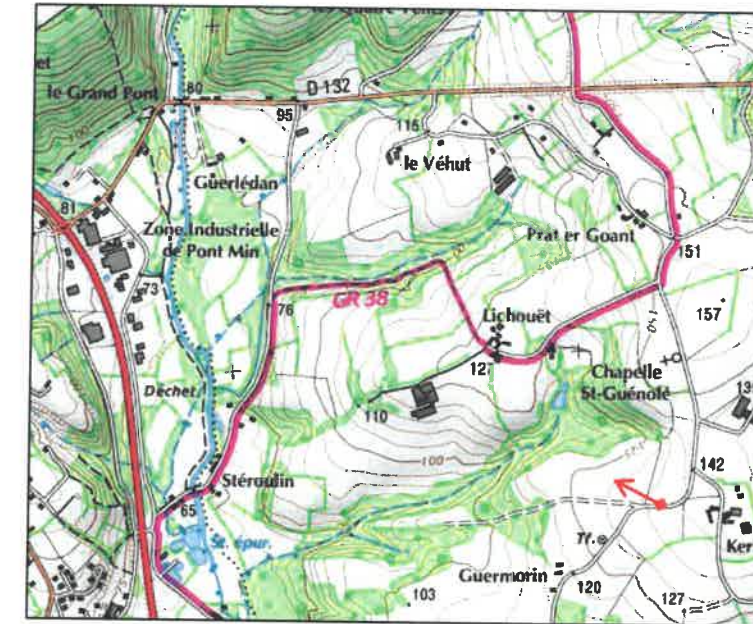


La Chapelle St Guénolé est une petite chapelle non classée, de la commune de Priziac, située en bord d'une voie communale, à 700 m de l'élevage à l'est de l'élevage de la SCEA DE LICHOUET, dont elle est séparée par des haies et un bois qui masquent complètement l'exploitation. Depuis ce site, les projets de constructions de la SCEA DE LICHOUET n'auront pas d'impact visuel.

Document photographique n°6

Vue de l'exploitation de la SCEA DE LICHOUET depuis la route communale proche
Distance : environ 750 m au sud-est de l'élevage

Localisation de la prise de vue (↔)



Vue depuis la route communale



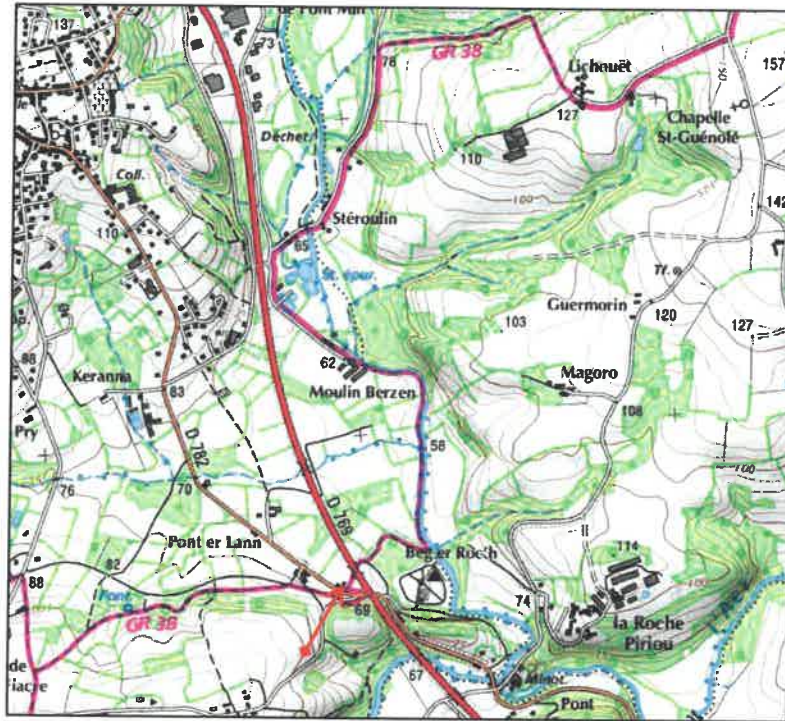
Depuis ce point de vue, seul le haut des silos tours actuels est légèrement visible à travers la cime des arbres. Les projets seront complètement masqués. Seul le haut du nouveau silo tour pourra être légèrement visible. Cependant sa hauteur étant très proche des silos existants, l'impact visuel ne sera que très faible.

En poursuivant cette route vers le sud, la topographie fait que l'on descend de plus en plus et que le site d'élevage devient complètement invisible de la vue des tiers.

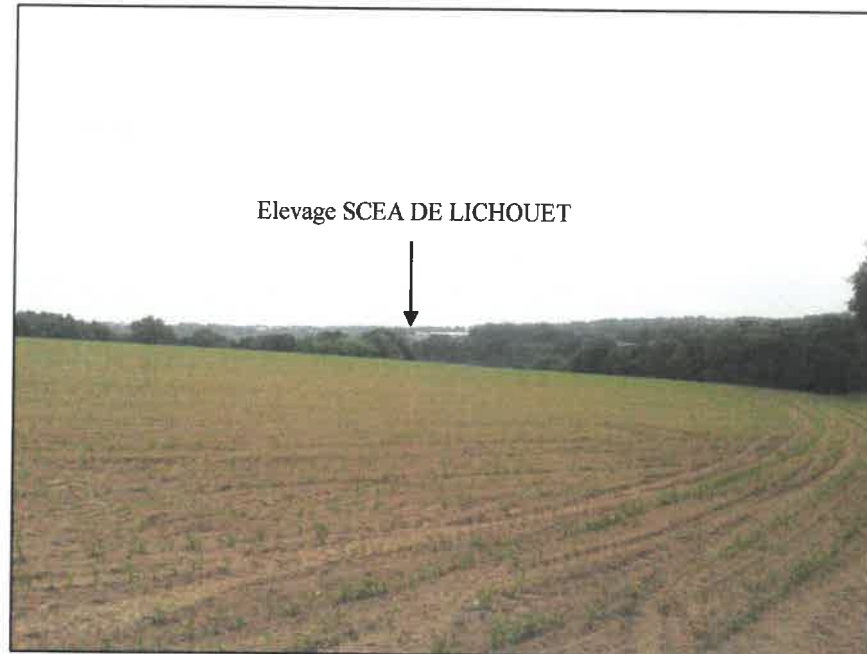
Document photographique n°7

Vue de l'exploitation de la SCEA DE LICHOUET depuis l'entrée d'un champ en surplomb d'une route communale du Fauët
Distance : environ 1,5 km au sud-ouest de l'élevage

Localisation de la prise de vue (↔)



Vue depuis l'entrée du champ

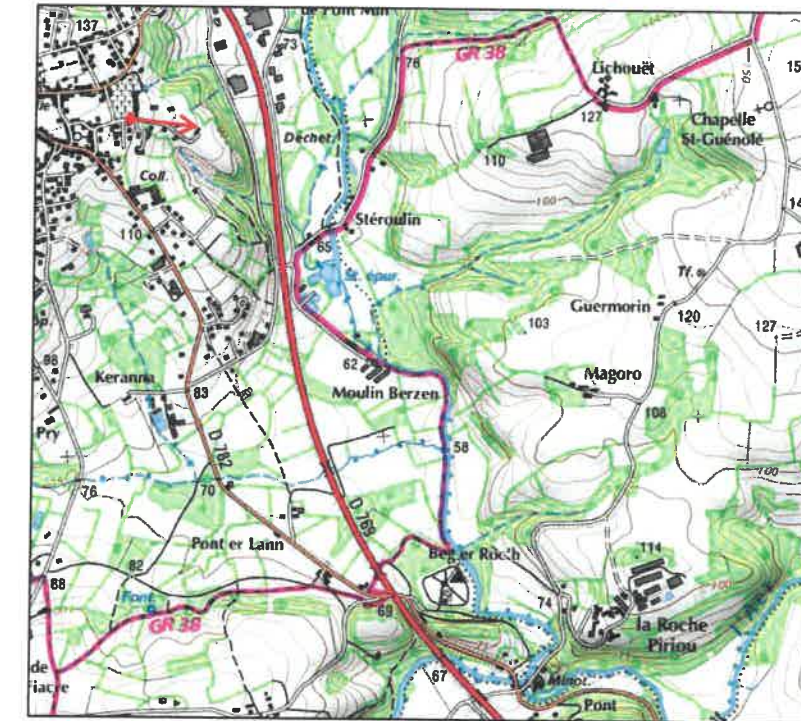


Depuis ce site, le projet de constructions de la SCEA DE LICHOUET n'aura que très peu d'impact visuel.

Document photographique n°8

Vue de l'exploitation de la SCEA DE LICHOUET depuis le cimetière du Fauët (côté sud)
Distance : environ 1,2 km à l'ouest de l'élevage

Localisation de la prise de vue (↔)



Vue depuis le cimetière du Fauët (côté sud)

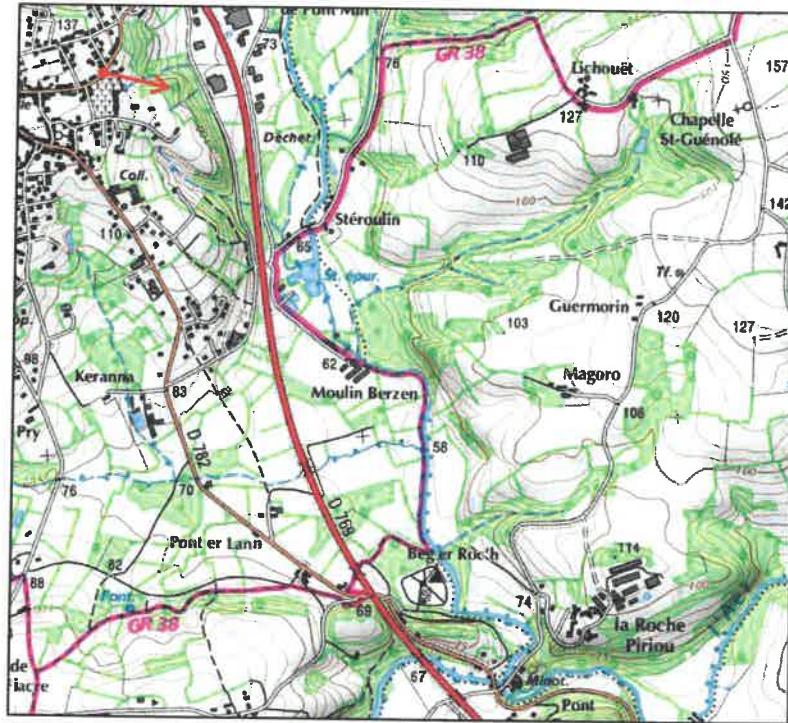


Depuis le cimetière, on devine une partie minime des bâtiments d'élevage de la SCEA DE LICHOUET à travers la végétation. A cette distance, les modifications de l'impact visuel engendrées par les nouvelles constructions ne seront pas perceptibles.

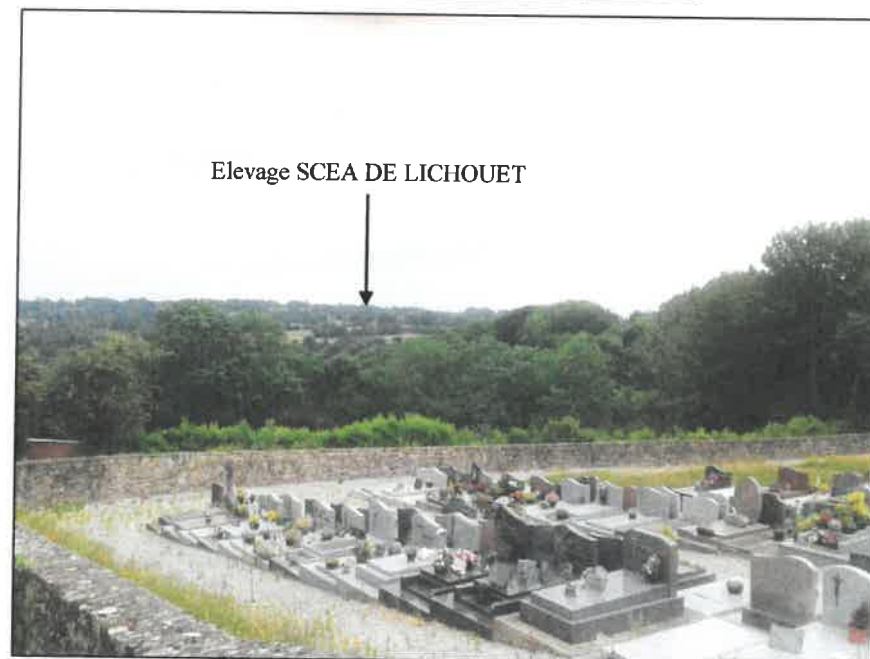
Document photographique n°9

Vue de l'exploitation de la SCEA DE LICHOUET depuis le cimetière du Faouët (côté nord)
Distance : environ 1,2 km à l'ouest de l'élevage

Localisation de la prise de vue (↔)



Vue depuis le cimetière du Faouët (côté nord)



A cette distance et sous cet angle, il est difficile de voir nettement les bâtiments d'élevage de la SCEA DE LICHOUET à travers la végétation. Les constructions envisagées ne seront pas plus perceptibles et ne modifieront pas l'impact visuel.

Document photographique n°10

Vue de l'exploitation de la SCEA DE LICHOUET depuis le site de la Chapelle Ste Barbe
Sur la commune du Faouët
Distance : environ 1,5 km au nord-ouest de l'élevage

Vues depuis l'entrée du site de la Chapelle Ste Barbe au Faouët

Ce site réputé attire de nombreux visiteurs. Lorsqu'on arrive sur le site, il est difficile d'y trouver un panorama offrant une vue dégagée lointaine.

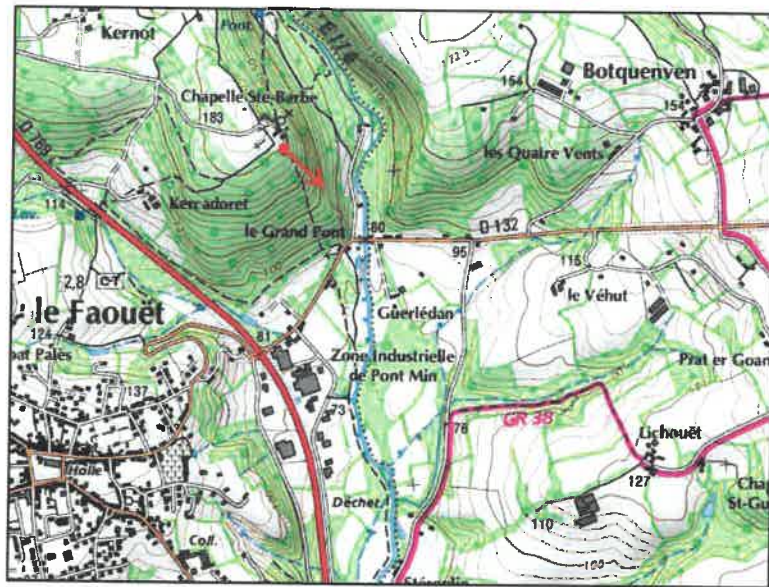


C'est en s'approchant des toilettes mises à disposition sur le site que l'on peut apercevoir une petite trouée dans les arbres.



En s'approchant de cette trouée, on peut alors obtenir un petit panorama sur la vue lointaine, dans lequel on devine les bâtiments de l'exploitation de la SCEA DE LICHOUET

Localisation de la prise de vue (→)



Vue depuis une trouée d'arbres sur le site de la Chapelle Ste Barbe au Faouët

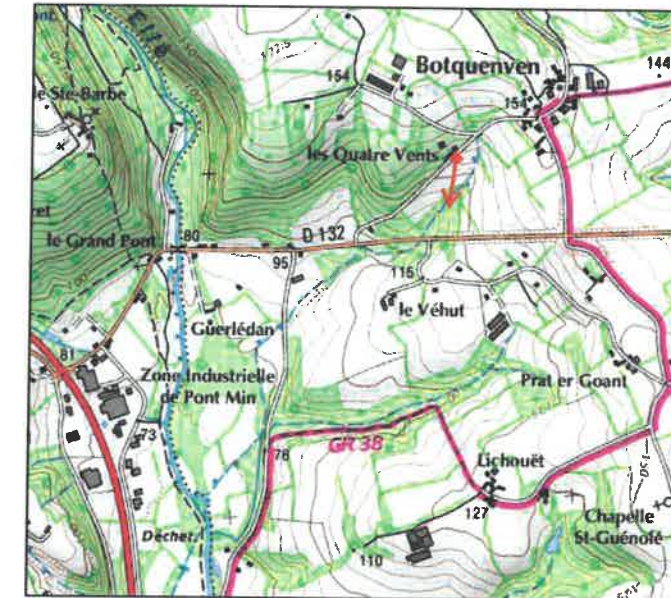


Il faut vraiment chercher ce point de vue, situé à l'opposé de la chapelle, et s'approcher de la trouée pour distinguer les bâtiments d'élevage de la SCEA DE LICHOUET, qui du fait de la distance restent peu visibles. A cette distance d'ailleurs, les constructions en projet ne se distingueront quasiment pas des bâtiments et n'en modifieront donc pas l'impact visuel.

Document photographique n°11

Vue de l'exploitation de la SCEA DE LICHOUET depuis le lieu-dit les Quatre Vents
Distance : environ 1,1 km au nord de l'élevage

Localisation de la prise de vue (←)



Vue depuis le lieu-dit les Quatre Vents



A cet endroit, il faut s'arrêter sur le bord de la route communale pour distinguer des bâtiments au loin. L'œil est d'abord attiré par les habitations du lieu-dit Le Véhut situées au premier plan, avant de distinguer partiellement au second plan une partie des bâtiments de l'élevage de la SCEA DE LICHOUET. Une fois encore, à cette distance, les constructions envisagées ne seront pas plus perceptibles et ne modifieront pas l'impact visuel.

VUE AERIENNE

(Ech: 1/1250ème)



PC8 VUE N°1 SUD-EST



PC8 VUE N°2 NORD-EST



PC7 VUE N°3 NORD-EST (avant projet)



PC6 VUE N°3 NORD-EST (après projet)



PC7 VUE N°4 NORD-OUEST (avant projet)



PC6 VUE N°4 NORD-OUEST (après projet)



PC7 VUE N°5 NORD-OUEST (avant projet)



PC6 VUE N°5 NORD-OUEST (après projet)



PC7 **VUE N°6 SUD-OUEST (avant projet)**



PC6 **VUE N°6 SUD-OUEST (après projet)**



PC7 **VUE N°7 SUD-EST (avant projet)**



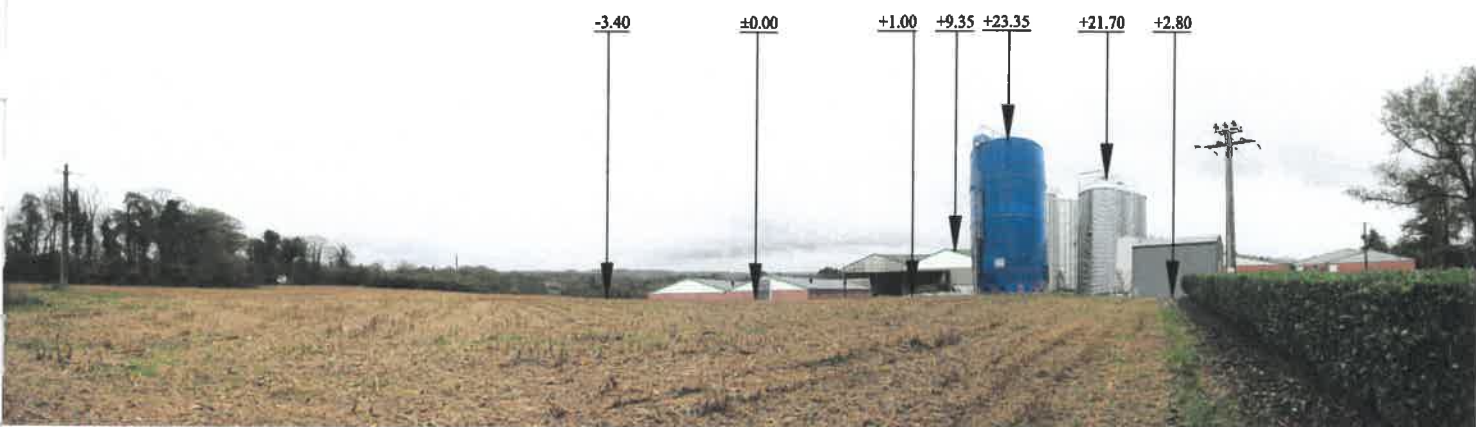
PC6 **VUE N°7 SUD-EST (après projet)**



PC7 VUE N°8 NORD-EST (avant projet)



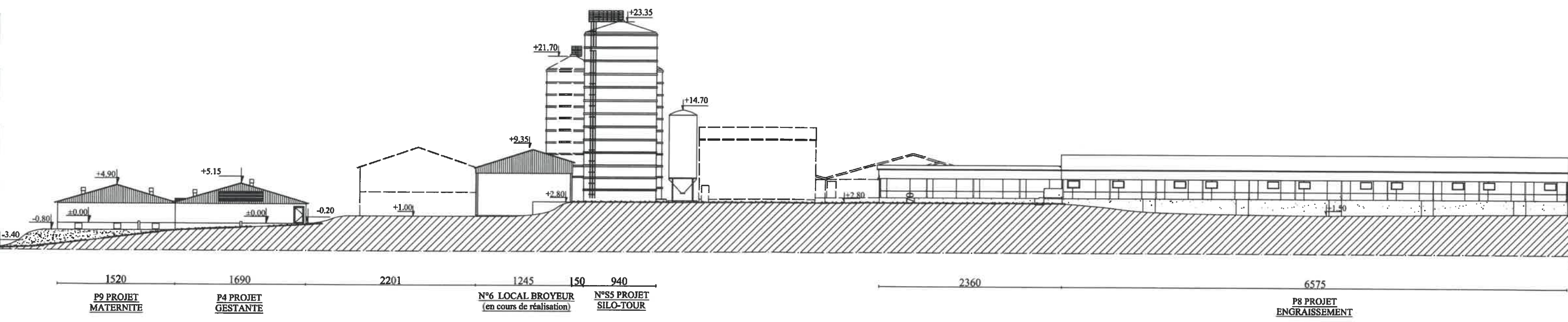
PC7 VUE N°9 NORD-EST (avant projet)



PC6 VUE N°8 NORD-EST (après projet)



PC6 VUE N°9 NORD-EST (après projet)



PC3 COUPE TRANSVERSALE "NORD-SUD" (Ech: 1/500)